

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1650

4 juillet 2008

### SOMMAIRE

Adventis S.A. ....	79166	Konnexion Sàrl .....	79159
Airetsa S.A. ....	79155	LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l. .....	79164
Allée Scheffer S.A. ....	79162	LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l. ....	79165
Arvem S.A. ....	79162	Lux Forst Neises S.à r.l. ....	79159
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. ....	79200	Lux-Ideal S.à.r.l. ....	79158
BDO Compagnie Fiduciaire .....	79157	Maison-Er & Cie S.A. ....	79165
Bodhi Holdings S.A. ....	79161	Memory Keepers S.A. ....	79164
Bombardier Luxembourg Investments S.A. ....	79198	Merfin S.A. ....	79154
Bonhom Luxembourg & Co SCA .....	79167	Merfin S.A. ....	79155
Capeste Holding Sàrl .....	79200	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A. .....	79162
Coiffure Pia S.à r.l. ....	79159	MR CIE S.à r.l. ....	79158
Coiffure Pia S.à r.l. ....	79160	Neutral Holding S.A. ....	79164
Compagnie Fiduciaire Group .....	79157	Palcor International S.A. ....	79155
Degroof Monetary .....	79166	Petercam L Fund .....	79185
Emberlux S. à r. l. ....	79161	prevent projects S.à r.l. ....	79162
Emprou S.à r.l. ....	79166	Pro-Vision S.A. ....	79158
EP Anjou 2 S.à r.l. ....	79156	RAU & RAU Consulting S.à r.l. ....	79160
EP Galileo France 2 S.à r.l. ....	79155	Retail Invest Fund .....	79158
EP Latitude 2 S.à r.l. ....	79154	Santropa .....	79154
Estimo .....	79154	Shamil Finance (Luxembourg) S.A. ....	79195
Europäische Möbelunion .....	79176	Silver Whale Enterprises S.A. ....	79195
Farfar S.A. ....	79157	Simply the Best S.à r.l. ....	79176
Fiduciaire Treuconsult S.A. ....	79161	Société Commerciale Industrielle Interna- tionale Sàrl .....	79160
Figa .....	79163	SR-Autoglas S.à r.l. ....	79161
Financière de Wiltz S.A. ....	79164	Stanislas S.A. ....	79159
Financière de Wiltz S.A. ....	79163	Sun Sail S.A. ....	79167
FZ Peintures S.à r.l. ....	79166	Systems, Applications and Information Lo- re S.A. ....	79168
Ganimede S.A. ....	79156	Vandemoortele International Finance S.A. .....	79163
Globe Express Services .....	79186	Vandemoortele Participations .....	79163
Gordon March S.A. ....	79156	Web Technologies Group S.A. ....	79160
IDE Investment Trust S.A. ....	79165	Zena S.A. ....	79157
International Surface Preparation Compa- ny S.à r.l. ....	79156		
Investi Holding S.A. ....	79165		
IRM S.A. ....	79177		

**Estimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.932.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076931/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03575. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Santropa, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 19.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076932/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03624. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Merfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 79.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076933/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00189. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**EP Latitude 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 158.975,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.522.

Il résulte de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2007 que le nom exact de l'associé unique de la Société est désormais EP LATITUDE 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2008077537/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 99.100,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

Il résulte de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2007 que le nom exact de l'associé unique de la Société est désormais EP GALILEO FRANCE 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008077538/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06208. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Merfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 79.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076934/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00190. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Palcor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 112.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076937/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02600. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Airetsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076938/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03584. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Ganimede S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 64.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076939/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03564. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Gordon March S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076940/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02638. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**International Surface Preparation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.387.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076941/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02635. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**EP Anjou 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 273.650,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 124.123.

Il résulte de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2007 que le nom exact de l'associé unique de la Société est désormais EP ANJOU 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2008077539/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Farfar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.178.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 12 juin 2008 au siège social que:

Monsieur Sven Heuertz avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg est nommée comme administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077540/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 70.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076945/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00440. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**BDO Compagnie Fiduciaire, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.178.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076944/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00447. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Zena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.552.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076946/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01787. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Pro-Vision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.420.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076942/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07375. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Lux-Ideal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.  
R.C.S. Luxembourg B 54.564.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076914/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04117. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Retail Invest Fund, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 94.115.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077618/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**MR CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.900,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.319.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 19 mai 2008*

La société PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée en tant que réviseur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturant au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MR CIE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077542/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Stanislas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 90.613.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 07.03.2007 que:

- la Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Becker + Cahen & Associés S.à r.l, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.06.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077554/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Lux Forst Neises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 110.262.

Le bilan au 31. Dezember 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076881/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04408. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Konnexion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers.  
R.C.S. Luxembourg B 107.214.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076899/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04187. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Coiffure Pia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 121.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076901/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04283. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Coiffure Pia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 121.021.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076903/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04279. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**RAU & RAU Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 114.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076905/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04269. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Web Technologies Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbuch.  
R.C.S. Luxembourg B 134.430.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076947/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01522. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 34.338.

**EXTRAIT**

Il résulte de deux cessions de parts sociales intervenues le 15 mai 2008 entre Monsieur René COSTA, demeurant à F-54150 Mance, 15, rue de la Capitaine et Madame Christiane NIKAES demeurant à F-57130 Marly, 12, allée des Acacias d'une part, et entre Monsieur René COSTA, précité, et Mademoiselle Katia MANGIN, demeurant à F-57130 Marly, 12, allée des Acacias d'autre part, que l'intégralité des parts sociales appartient désormais à Monsieur René COSTA.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008077565/323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---



**Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 26.510.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BODHI HOLDINGS S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 mai 2008 au siège social que:

Monsieur Sven HEUERTZ avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 en remplacement de Mademoiselle Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077564/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05792. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 135.196.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076948/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01518. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**SR-Autoglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.132.

—  
Le bilan au 31. Dezember 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076877/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04362. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Emberlux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 117.797.

—  
Le bilan au 31. Dezember 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008076874/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04379. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**prevent projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.  
R.C.S. Luxembourg B 122.077.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077112/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04167. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Allée Scheffer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 61.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077154/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02538. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077163/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05699. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Arvem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 13.036.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 juin 1975, acte publié au Mémorial C n° 164 du 5 septembre 1975, modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 125 du 10 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARVEM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077708/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05373. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Figa, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 23.569.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 novembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 6 du 8 janvier 1986, modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 janvier 2006, acte publié au Mémorial C n° 908 du 9 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIGA*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077710/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05365. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 29.563.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077747/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06697. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Financière de Wiltz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.521.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077746/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06663. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Vandemoortele Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 93.002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077748/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06709. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Memory Keepers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 50.085.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077749/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06749. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Financière de Wiltz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077745/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06692. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Neutral Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077750/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06954. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.595.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 avril 2007, acte publié au Mémorial C n° 1281 du 27 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 juin 2007, acte publié au Mémorial C n° 2778 du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077732/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05381. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**LB Vintners (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.656.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1291 du 28 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 2487 du 2 novembre 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077730/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05399. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Maison-Er & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077744/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06657. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Investi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.480.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077751/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06962. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**IDE Investment Trust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.670.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008077752/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05935. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Emprou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.  
R.C.S. Luxembourg B 104.975.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077765/6549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07663. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Adventis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 85.093.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008077815/211/11.

(080088397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Degroof Monetary, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour DEGROOF MONETARY  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
Agent domiciliataire  
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH  
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008077776/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03961. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**FZ Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.  
R.C.S. Luxembourg B 53.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FZ Peintures Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2008077770/7797/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06361. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Sun Sail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 65.002.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008*

Les actionnaires de la société SUN SAIL S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 11 avril 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les démissions de:

- Monsieur Giorgio DE SILVESTRI, administrateur de société, né le 23/05/1941 à Savona (Italie) et demeurant à MC-98000 Monaco, 27, boulevard d'Italie
- Monsieur Sergio CASTAGNOLA, administrateur de société, né le 20/12/1947 à Pontecurone (Italie) et demeurant à MC-98000 Monaco, 19, boulevard de Suisse
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert comptable, né le 12/11/69 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

de leurs mandats d'administrateurs sont acceptées avec effet immédiat.

Sont nommés administrateurs de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né le 23/06/1969 à Gioia del Colle, demeurant L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond
- La société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l. ayant son siège à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond et inscrit au registre commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 103.178, et représenté par Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né le 23/06/1969 à Gioia del Colle, demeurant L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond
- La société LDF DIRECTOR I Ltd, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, BVI, n° IBC 1070671 et représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né le 23/06/1969 à Gioia del Colle, demeurant L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076715/503/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Bonhom Luxembourg & Co SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 113.015.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Bonhom Luxembourg & Co SCA du 29 mai 2008 que:

- 1) Monsieur David Cowling, né le 22 novembre 1967 à Harare, ayant comme adresse 71, Upper Brockley Road, GB-SE41TK London, ayant comme fonction directeur financier
- 2) Monsieur Daniel Beckley, né le 24 décembre 1973 à Londres ayant comme adresse professionnelle Warwick Court Paternoster Square, EC4M7AG, Londres, Royaume-Uni, ayant comme fonction comptable,
- 3) Cinven Luxembourg S.à r.l, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 118.291 ayant comme adresse 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Ont été nommés membres du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076681/7978/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Systems, Applications and Information Lore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.667.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Systems, Applications and Information Lore S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76.667, constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 6 novembre 2000, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joël JONGEN, informaticien, demeurant à B-4560 Petit-Avin, 18, rue du Bois de la Tombe, (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra HANSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la scission conformément au projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1050 du 29 avril 2008.

2. Renonciation au rapport à émettre par le conseil d'administration tel que prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales et au rapport d'examen du projet de scission à émettre par un expert indépendant choisi parmi les réviseurs d'entreprises tel que prévu par l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.

6. Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés avec le projet de scission.

7. Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.

8. Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en date du 11 avril 2008, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06680, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1050 du 29 avril 2008.

2. les actions des deux nouvelles sociétés étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, il n'a pas été jugé utile de faire établir de rapport par un réviseur d'entreprises portant sur le caractère pertinent et raisonnable du rapport d'échange ni par le conseil d'administration justifiant celui-ci du point de vue juridique et économique.

3. le projet de scission, le rapport de réviseur d'entreprises portant sur la description de chacun des apports projetés ainsi que sur les modes d'évaluation adoptés, les comptes annuels de la Société, le rapport de gestion des trois derniers



exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 31 décembre 2007 ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires.

4.- La Société n'a émis ni emprunts obligataires, ni parts bénéficiaires, ni actions sans droit de vote et n'est pas directement propriétaire d'immeuble ou titulaire de droits immobiliers.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve la scission conformément au projet de scission publié au Mémorial C numéro 1050 du 29 avril 2008 en application de l'article 290 de la loi concernant les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

En application de l'article 296 de la loi sur les scissions, l'Assemblée décide de renoncer au rapport du conseil d'administration tel que prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales et au rapport du réviseur d'entreprises portant sur le projet tel que prévu par l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales, compte tenu de l'attribution strictement proportionnelle des actions nouvelles aux propriétaires d'actions de la société scindée.

*Troisième résolution*

L'Assemblée constate que par l'effet de l'approbation de la scission et des articles 288 et 307 de la loi concernant les sociétés commerciales, la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue définitive avec effet à ce jour. En conséquence, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquidation transféré aux deux sociétés anonymes nouvellement constituées à la date d'aujourd'hui, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les deux nouvelles sociétés anonymes ainsi créées sont dénommées:

1. SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A.
2. SAILORE MANAGEMENT S.A

et sont ci-après dénommées: "les sociétés anonymes nouvelles").

Pour une action de la société scindée, les actionnaires recevront une action de chacune des sociétés anonymes nouvelles.

L'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société arrêtée à la date du 31 décembre 2007 aux deux sociétés nouvelles, tels que proposés dans le projet de scission.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société scindée à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

*Sixième résolution*

L'Assemblée approuve la création sous forme authentique des deux sociétés anonymes nouvelles et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement leur constitution et leurs statuts, tels que publiés le 29 avril 2008, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1050, à savoir:

1. SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A.

Société anonyme

Capital social: 31.000,- €

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente de matériel informatique et la conception de nouveaux programmes informatiques ainsi que le conseil dans la mise en place, l'amélioration, l'implémentation et la maintenance des procédures de gestion des organisations. La société peut également vendre, mettre à disposition sous forme de licence ou louer toutes applications de gestion.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

3) Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

4) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

*Libération du capital social*

Le capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 31 décembre 2007 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Toutes les actions sont initialement sous forme nominatives.

Le bilan d'ouverture de la société "SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A." se présente donc comme suit:

BILAN EXPRIMÉ EN EUR			
ACTIF	€	PASSIF	€
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations corporelles . . . . .	4.249,89	Capital souscrit . . . . .	31.000,00
		Prime d'émission . . . . .	120.149,89
Total actif immobilisé . . . . .	4.249,89	Réserve légale . . . . .	3.100,00
Actif circulant		Autres réserves	
Créances		Résultats reportés	
Avoirs en banques, avoirs en compte et en		Résultats de l'exercice	
caisse: . . . . .	150.000,00	Total capitaux propres . . . . .	154.249,89
Total actif circulant . . . . .	150.000,00	Provisions pour risques et charges	
Comptes de régularisation		Dettes	
Total général . . . . .	1154.249,89	Total général . . . . .	154.249,89

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par la société "AUDIEX S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, dûment représentée par Monsieur Marc THILL.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base des nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 154.249,89 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 1.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie, d'un pair comptable de EUR 31 chacune, totalisant EUR 31.000 assorties d'une prime d'émission de EUR 120.149,89 et d'une réserve légale d'un montant de EUR 3.100.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord écrit préalable.

Luxembourg, le 28 mai 2008"

Ce rapport restera annexé aux présentes.

2. "SAILORE MANAGEMENT S.A."

Société anonyme

Capital social: 31.000,- €

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "SAILORE MANAGEMENT S.A.". Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la location, la mise à disposition sous licence et la vente de matériel informatique.
- la conception, la promotion, la vente, la location, la mise à disposition sous licence, la gestion du changement et la commercialisation de support technique ou fonctionnel de tout programme informatique.
- le conseil dans la définition stratégique, la mise en place, l'amélioration, l'implémentation et la maintenance de toute procédure de gestion ou de fabrication, assistée ou non par un outil informatique.
- la vente de services de gestion, de management et de direction à de sociétés clientes commercialisant elles-mêmes des produits ou des services informatiques.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes les transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 5.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 6.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social. Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

3) Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

4) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

### Libération du capital social

Le capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 31 décembre 2007 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Toutes les actions sont initialement sous forme nominatives.

Le bilan d'ouverture de la société "SAILORE MANAGEMENT S.A." se présente donc comme suit:

BILAN EXPRIMÉ EN EUR			
ACTIF	€	PASSIF	€
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations corporelles . . . . .	4.880,84	Capital souscrit . . . . .	31.000,00
		Prime d'émission . . . . .	430.642,89
Total actif immobilisé . . . . .	4.880,84	Réserve légale . . . . .	3.100,00
Actif circulant		Autres réserves . . . . .	16.600,00
Créances . . . . .	375.637,37	Résultats reportés	
Avoirs en banques, avoires en compte et en caisse: . . . . .	468.110,13	Résultats de l'exercice	
Total actif circulant . . . . .	843.747,50	Total capitaux propres . . . . .	481.342,89
Comptes de régularisation . . . . .	6.293,33	Provisions pour risques et charges . . . . .	298.941,27
		Dettes . . . . .	74.637,51
Total général . . . . .	854.921,67	Total général . . . . .	854.921,67

### Rapport du réviseur d'entreprises

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par la société "AUDIEX S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, dûment représentée par Monsieur Marc THILL.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base des nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 481.342,89 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 1.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie, d'un pair comptable de EUR 31 chacune, totalisant EUR 31.000 assorties d'une prime d'émission de EUR 430.642,89, d'une réserve légale de EUR 3.100 et d'autres réserves d'un montant de EUR 16.600.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord écrit préalable.

Luxembourg, le 28 mai 2008"

Ce rapport restera annexé aux présentes.

### Septième résolution

L'Assemblée constate que les apports aux sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées ont été faits sur base de la situation comptable au 31 décembre 2007.

### Huitième résolution

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des nouvelles sociétés (sociétés bénéficiaires) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Toutes les opérations intervenues entre la date du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la date de la présente assemblée générale statuant sur l'approbation de la scission qui n'auront pas été faites au nom d'une société nouvelle nommément désignée ainsi que les engagements et les actifs et passifs qui pourraient ne pas être affectés explicitement ou dont l'affectation n'est pas précisée sont attribués à titre résiduel à la société "SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A."

*Neuvième résolution*

L'assemblée approuve l'attribution des actions aux actionnaires de la société scindée dans les nouvelles sociétés en raison d'une action de chacune des 2 nouvelles sociétés pour une action de la société scindée.

*Constatation*

L'Assemblée constate que la scission est définitivement réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à la réalisation de la scission suivant les modalités décrites dans le projet de scission.

*Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Ensuite les actionnaires des deux sociétés nouvelles, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour compte des nouvelles sociétés les résolutions suivantes:

Pour "SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A.":

1. Le siège social est transféré de Luxembourg à Capellen et décision est prise de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> .(deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Capellen."

2. L'adresse de la société est fixée à L-8308 Capellen - VEGA Center -75, Parc d'Activités.

Le conseil d'administration est autorisé à déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège social.

3. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

4. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Josephus de WIT, informaticien, né à Merksem, (Belgique), le 2 juin 1957, demeurant à B-2170 Merksem, Nieuwdreef 117/3, (Belgique);

b) Monsieur Raf ALEXANDER, employé privé, demeurant B- 2800 Mechelen, Galgestraat 45, (Belgique);

c) La société anonyme de droit belge "FlexSo", établie et ayant son siège social à B-2550 Kontich, Veldkant 33, boîte A, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") d'Anvers et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0865.716.288.

5. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Dirk, Jules, Clement DEROOST, administrateur de société, demeurant B-2000 Anvers, Goedehoopstraat 2, (Belgique), est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub c).

6. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à.r.l.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

7. Les mandats des administrateurs et des commissaires ainsi nommés expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

8. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire 4), l'assemblée nomme Monsieur Josephus de WIT, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.

Pour "SAILORE MANAGEMENT S.A.":

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Joël JONGEN, informaticien, né à Ixelles, (Belgique), le 19 janvier 1969, demeurant à B-4560 Petit-Avin, 18, rue du Bois de la Tombe, (Belgique);

b) Monsieur René PEETERS, acheteur, né à Uccle, (Belgique), le 8 mai 1941, demeurant à B-6890 Transinne, 11, rue du Couvent;

c) Madame Delphine LECLERCQ, traductrice, née à Namur, (Belgique), le 7 avril 1975, demeurant à B-4560 Petit-Avin, 18, rue du Bois de la Tombe.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à.r.l.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

5. L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le conseil d'administration est autorisé à déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège social.

6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire 4), l'assemblée nomme Monsieur Joël JONGEN, préqualifié, aux fonctions:

- \* de président du conseil d'administration, et
- \* d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux sociétés nouvellement constituées sont estimés à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JONGEN - BATARDY - HANSEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2008. Relation GRE/2008/2425. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008076571/231/453.

(080087025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Europäische Möbelunion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 7.352.

*Auszug aus der Urkundenrolle 1074/2005 und 1075/2005 vom 01.06.2005 des Notars CHRISTIAN LEUPOLD, FREISING (D)  
der Urkundenrolle 238/2005 VOM 19.06.2005 des Notars KLAUS-GUENTHER GRUNER, Langenhagen (D)  
der Urkundenrolle 164 vom 19.06.2005 des Notars THOMAS LIEPOLD, Langenhagen (D)*

Anstelle

des Gesellschafters Grosseinkauf Europa Möbel GmbH & Co. KG mit Sitz in D-53757 St. Augustin, 37, Siegburger Strasse, HRA 3171 Amtsgericht Siegburg, Teilhaberin mit 44 Anteilen an der Europäischen Möbelunion, Société à responsabilité limitée, L-1635 Luxembourg, RCS B 7.352

ist im Wege der Gesamtrechtsnachfolge

die Gesellschaft Europa Möbel-Verbund GmbH mit Sitz in D-85477 Fahrenzhausen Ampertal, 8, HRB 155461 Amtsgericht München, Teilhaberin mit 44 Anteilen an der Europäischen Möbelunion, Société à responsabilité limitée, L-1635 Luxembourg, RCS B 7.352.

Für gleichlautenden Auszug

Fiduplan S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008076377/752/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**Simply the Best S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 96.987.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Romain SCHWEITZER, commerçant, demeurant à L-1713 Luxembourg, 107, rue de Hamm.

Ledit comparant a exposé au notaire instrumentaire:



Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "SIMPLY THE BEST S.à r.l.", ayant son siège social à L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1305 du 8 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 96.987, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune,

Que la société est dissoute avec effet au 31 mai 2008,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "SIMPLY THE BEST S.à r.l." a cessé d'exister à partir de ce jour-là,

Que l'associé unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1713 Luxembourg, 107, rue de Hamm.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schweitzer, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC / 2008 / 23717. - Reçu douze euros 12€.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008077325/227/34.

(080087807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

### **IRM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, of the fourth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3rd June, 2008.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "IRM S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses; to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures in any form. The Company may issue any form of certificates or other securities.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per share. Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of the month of June in each year at 11.00 a.m. and for the first time in 2009.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Ar. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment €
BC European Capital VIII-1 . . . . .	31,000	31,000.00.-
Total: . . . . .	31,000	31,000.00.-

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the next annual general meeting:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth City and country of birth,

Pierre Stemper, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Private employee, 6th December, 1970, Poissy (France)

Michael Andrew Twinning, 43-45, Portman Square, London W1H6DA, Chartered Accountant, 16 January, 1962, Cheltenham (England)

Christelle Rétif, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Private employee, 13th December, 1973, Saint-Germain en Laye (France)

Naïm Gjonaj, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Private employee, 8 October, 1973, Liège (Belgium)

Moritz Von Hauenschild, 43-45 Portman Square London W1H 6DA, Investment Executive, 7 September, 1972, Sao Paolo (Brazil)

#### *Second resolution*

Has been appointed statutory auditor: KPMG Audit société à responsabilité limitée, having its registered office at L - 2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatrième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

BC European Capital VIII-1, un "limited partnership", avec siège à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernese, Iles Anglo-Normandes GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernese, Iles Anglo-Normandes GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Pierre Stemper, employé privé, professionnellement résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 3 juin 2008.

La procuration prémentionnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "IRM S.A." (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; d'acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences; de les administrer et de les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société.

La Société peut faire des emprunts sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats préférentiels d'actions et de titres d'emprunt sous toute forme. La Société peut émettre toute forme de certificats ou d'autres titres.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce

siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - actions et certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (€31.000) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€1,00) par action. Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires. Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.** Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 2009.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur ré-élection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. U peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou agent aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décision du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. H peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement €
BC European Capital VIII-1 . . . . .	31.000	31.000,00.-
Total: . . . . .	31.000	31.000,00.-

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euro.

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'un an expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance

Pierre Stemper 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Employé privé, 6 décembre 1970, Poissy (France)

Michael Andrew Twinning, 43-45 Portman Square London W1H 6DA, Expert-comptable, 16 janvier 1962, Cheltenham (Angleterre)

Christelle Rétif, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Employée privée, 13 décembre 1973, Saint-Germain en Laye (France)

NaimGjonaj, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Employé privé, 8 octobre 1973, Liège (Belgique)

Moritz Von Hauenschild, 43-45 Portman Square London W1H 6DA, Investment Executive, 7 septembre 1972, Sao Paolo (Brésil)



*Deuxième résolution*

A été nommé commissaire: KPMG Audit Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L - 2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute,

Signé: P. STEMPEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 juin 2008. Relation LAC/2008/22937. - Reçu cent cinquante-cinq euros (155,- €).

*Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008076588/211/434.

(080087522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2008*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

Pierre DRION Président, (résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, place Sainte-Gudule)

Pierre AHLBORN, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Antoine CALVISI, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Geoffroy d'ASPREMONT LYNDEN, (résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, place Sainte-Gudule)

Johnny DEBUYSSCHER, (résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, place Sainte-Gudule)

Guy LERMINIAUX, (résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, place Sainte-Gudule)

Dominik OST, (résidant professionnellement à L-1142 LUXEMBOURG, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

PETERCAM (Luxembourg) S.A., représentée par Messieurs Christian BERTRAND et Michel PINTE (ayant son siège social à L-1142 LUXEMBOURG, 1A, rue Pierre d'Aspelt)

Lucien VAN DEN BRANDE, (résidant professionnellement à B-1000 BRUXELLES, 19, place Sainte-Gudule)

*Rectificatif - Dirigeant:*

Conformément à l'extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007 (enregistré à Luxembourg le 24 mai 2007 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 2007), l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2008 confirme que le prénom de Monsieur CUELENAERE (résidant professionnellement à L-1142 LUXEMBOURG, 1A, rue Pierre d'Aspelt) est Philippe et non Arnaud.

*Réviseur d'Entreprises:*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., (ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

*Investment Fund Services*

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2008076721/7/37.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr. Ziad KORBAN, residing professionally at avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Lebanon, duly represented by Ms. Carole DOREL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 May 2008.

2) Mr. Antoine BIKHAZI, residing professionally at avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Lebanon, duly represented by Ms. Carole DOREL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG, by virtue of a power of attorney given on 27 May 2008.

3) Mr. Edouard RASSIE, residing professionally at avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Lebanon, duly represented by Ms. Carole DOREL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG, by virtue of a power of attorney given on 27 May 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form-Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "GLOBE EXPRESS SERVICES" (hereinafter referred to as the "Corporation").

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited period.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II: Capital - Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by 100 (one hundred) corporate units with a par value of EUR 150.- (one hundred fifty Euros) each.

Each corporate unit is entitled to the same rights and privileges, except as otherwise provided by the Law or the present articles of incorporation.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending on June 2 2013, to realise any increase of the capital using the authorised capital described above, but only by the issuance of new class A corporate units, within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

## Title III: General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles the unit holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

**Art. 10. Single Member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Title IV: Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation shall be managed by one or more manager(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers made of manager(s) having signature A and of managers(s) having signature B. The manager(s) need(s) not be member(s).

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

**Art. 15. Representation.** In all circumstances, the Corporation shall be bound by the (i) sole signature of the single manager or by (ii) the joint signature of one manager having the signature A and one manager having the signature B in

case of a board of managers, or by (ii) the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers of the Corporation.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not personally liable for the obligations of the Corporation.

As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V: Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December of the same year

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the income statements are prepared by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The members may appoint, at a general meeting of members, one or more statutory auditor(s) to whom the managers will submit the annual accounts.

The annual accounts, together with the report of the statutory auditor if any, shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the income statement, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members, represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve equals ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members in accordance with the provisions set forth in Article 20 below; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the manager(s) may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year in accordance with the provisions set forth in Article 20 below provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting and in the event of distribution of interim dividends higher than the final result of the exercise, the excess amount will constitute an advance on future dividends.

#### **Title VI: Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members in accordance with the provisions set forth in Article 20 above.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December two thousand eight.

#### *Subscription and paying-up*

All of the 100 corporate units have been subscribed as follows:

Shareholder	Amount	Corporate
	in Euro	units
Mr Ziad KORBAN . . . . .	8,250	50
Mr Antoine BIKHAZI . . . . .	3,375	22.5
Mr Edouard RASSIE . . . . .	3,375	22.5
Total: . . . . .	15,000	100

All of the 100 corporate units have been fully paid in by the above-mentioned subscribers so that the amount of EUR 15,000- (fifteen thousand Euros) is at the disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Corporation, the members, represented as here above stated, representing the entire corporate capital of the Corporation, held an extraordinary general meeting and adopted the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at five (5).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:

(i) managers having signature A:

- Mr. Edouard RASSIE, born on 2 May 1950 in Beirut (Lebanon), residing professionally at avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beirut, Lebanon.

- Mr. Ziad KORBAN, born on 8 January 1965 in Beirut (Lebanon), residing professionally at avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beirut, Lebanon.

- Mr. Antoine BIKHAZI, born on 25 October 1944 in Beirut (Lebanon), residing professionally at avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beirut, Lebanon.

(i) managers having signature B:

- Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, born on 16 September 1966, in Metz (France), residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

- Maître Nadi NAJJAR, avocat à la Cour, born on 11 May 1969, in Beirut, Lebanon, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4) The manager's compensation is EUR 2,500.- (two thousand five hundred euros) per manager and per year.

5) The following is appointed as statutory auditor for an unlimited period:

Optio Expert-comptable et Fiscal S.à.r.l., 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, RCS Luxembourg B 97.326.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,650.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster.

ONT COMPARU:

1) M. Ziad KORBAN, demeurant professionnellement à avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Liban, dûment représenté par M<sup>e</sup> Carole DOREL, avocat, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2008.

2) M. Antoine BIKHAZI, demeurant professionnellement à avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Liban, dûment représenté par M<sup>e</sup> Carole DOREL, avocat, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2008.

3) M. Edouard RASSIE, demeurant professionnellement à avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Liban, dûment représenté par M<sup>e</sup> Carole DOREL, avocat, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

## **Titre I<sup>er</sup> : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme-Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de «GLOBE EXPRESS SERVICES» (ci-après dénommée la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 150,-(cent cinquante euros) chacune.

Chaque part sociale octroie les mêmes droits et privilèges, sauf disposition contraire de la loi ou des statuts.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin le 2 juin 2013, à réaliser toute augmentation de capital en utilisant le capital autorisé décrit ci-dessus et seulement par la création de nouvelles parts sociales de type A, dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le (s) gérant ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants.

Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

### **Titre III: Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### **Titre IV: Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérant(s). En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance composé de gérant(s) ayant pouvoir de signature A et de gérant(s) ayant pouvoir de signature B. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le (s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.



Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** En toutes circonstances, la Société sera engagée (i) par la signature du gérant unique ou par (ii) la signature conjointe d'un gérant ayant pouvoir de signature A et d'un gérant ayant pouvoir de signature B dans le cas d'un conseil de gérance ou par (iii) la seule signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V: Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra nommer un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, auquel/auxquels les gérants soumettront les comptes annuels.

Les comptes annuels ainsi que le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un, seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés suivant les dispositions de l'Article 20 ci-dessous, ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau, ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les gérants pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours suivant les dispositions de l'Article 20 ci-dessous, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, et en cas de distribution de dividendes intérimaires supérieurs au résultat final de l'exercice, le surplus constituera une avance sur dividendes futurs.

#### **Titre VI: Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 20 ci-dessous.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille huit.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 100 parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé	Montant en euros	Parts sociales
Mr Ziad KORBAN . . . . .	8.250	50
Mr Antoine BIKHAZI . . . . .	3.375	22,5
Mr Edouard RASSIE . . . . .	3.375	22,5
Total: . . . . .	15.000	100

Toutes les 100 parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:
  - (i) gérants ayant pouvoir de signature A:
    - M. Edouard RASSIE, né le 2 mai 1950 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Liban.
    - M. Ziad KORBAN, né le 8 janvier 1965 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Liban
    - M. Antoine BIKHAZI, né le 25 octobre 1944 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à avenue Charles Helou, Immeuble S. Dagher, 9<sup>ème</sup> étage, Beyrouth, Liban.
  - (ii) gérants ayant pouvoir de signature B:
    - Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966, à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
    - Maître Nadi NAJJAR, avocat à la Cour, né le 11 mai 1969, à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 4) le montant de la rémunération annuelle par gérant est de 2.500,- EUR.
- 5) Est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:
  - Optio Expert-comptable et Fiscal S.à.r.l., 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, RCS Luxembourg B 97.326.

79195

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.650,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des comparants susnommés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: DOREL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2008, Relation GRE/2008/2468. — Reçu soixante quinze euros 0,5%= 75 €.

*Le Receveur ff. (signé): BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008076601/231/511.

(080087639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Silver Whale Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 108.278.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 2 juin 2008*

Les mandats de tous les administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes, étant venus à échéance lors de cette assemblée, les administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., A.T.T.C. Directors s.à r.l. et A.T.T.C. Services s.à r.l. ainsi que le commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a. ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C.s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008076994/813/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03651. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 88.208.

In the year two thousand eight, on the seventh of May.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Shamil Finance (Luxembourg) S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.208, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1368 of 20 September 2002.

The articles of incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1674 of 22 November 2002 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mr Mohammed BOUGHABA, juriste, residing in Buissons Ronds 21, Bogis-Bossey (Switzerland), in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Lucy DUPONG, lawyer, residing professionally in L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from USD 4,000,000 (four million US Dollars), represented by 40,000 (forty thousand) shares, having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, up to USD 12,600,000 (twelve million six hundred thousand US Dollars), through the issue of 86,000 (eighty-six thousand) new shares, having a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, against payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5 paragraph 1, 2, 3, 4 of the articles of association of the Company;

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of eight million six hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 8,600,000) so as to raise it from its present amount of four million Dollars of the United States of America (USD 4,000,000) up to twelve million six hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 12,600,000) through the issue of eighty-six thousand (86,000) new shares, having a par value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100) each.

*Subscription and payment*

The minority shareholder MFAI (Jersey) Limited (formerly Massraf Faisal Al-Islami (Jersey) Limited), with registered office at Templar House, Don Road, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

here represented by Mr Mohammed BOUGH ABA, prenamed,

by virtue of a subscription form and proxy given on 24 April 2008,

having waived its preferential subscription right, all the eighty-six thousand (86,000) new shares are entirely subscribed by the main shareholder Shamil Bank of Bahrain B.S.C., with registered office at Seef Tower, Road 2825, Al-Seef District 428, Manama, Bahrain,

here represented by Mr Mohammed BOUGHABA, prenamed,

by virtue of a subscription form and proxy given on 24 April 2008,

for a total price of eight million six hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 8,600,000), entirely allocated to the share capital.

All the eighty-six thousand (86,000) new shares are entirely paid-in in cash so that the amount of eight million six hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 8,600,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the paragraphs 2, 3 and 4 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are deleted whereas the first paragraph of the said article 5 will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital is fixed at twelve million six hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 12,600,000) represented by one hundred twenty-six thousand (126,000) common shares with a par value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100) each."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 32,000.00.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Shamil Finance (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.208, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1368 du 20 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1674 du 22 novembre 2002 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Mohammed BOUGHABA, juriste, demeurant à Buissons Ronds 21, Bogis-Bossey (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucy DUPONG, avocat, demeurant professionnellement à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de USD 4.000.000 (quatre millions d'US Dollars), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de USD 100 (cent US Dollars) chacune, à USD 12.600.000 (douze millions six cent mille US Dollars) par l'émission de 86.000 (quatre-vingt-six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cent US Dollars) chacune, contre paiement en espèces.

2. Modification subséquente des alinéas 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions six cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.600.000) pour le porter de son montant actuel de quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.000.000) à douze millions six cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.600.000) par l'émission de quatre-vingt-six mille (86.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune.

*Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire MFAL (Jersey) Limited (ci-avant Massraf Faisal Al-Islami (Jersey) Limited), ayant son siège social à Templar House, Don Road, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Mohammed BOUGHABA, prénommé,

en vertu d'un bulletin de souscription avec procuration donnée le 24 avril 2008,

ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les quatre-vingt-six mille (86.000) actions nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire Shamil Bank of Bahrain B.S.C., ayant son siège social à Seef Tower, Road 2825, Al-Seef District 428, Manama, Bahrain,

ici représentée par Monsieur Mohammed BOUGHABA, prénommé,

en vertu d'un bulletin de souscription avec procuration donnée le 24 avril 2008,

pour un prix total de huit millions six cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.600.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les quatre-vingt-six mille (86.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de huit millions six cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.600.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 2, 3 et 4 de l'article 5 des statuts de la Société tandis que l'alinéa 1 dudit article 5 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est de douze millions six cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.600.000) représenté par cent vingt-six mille (126.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 32.000,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mohammed BOUGHABA, Frank STOLZ-PAGE, Lucy DUPONG et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 14 mai 2008. LAC/2008/ 19467. - Reçu vingt-sept mille huit cent soixante-sept euros soixante-dix-neuf cents à 0,5%: 27.867,79 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008076851/7241/161.

(080087038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Bombardier Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.981.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Bombardier Luxembourg Investments S.A., a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 76.981, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 5 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 887, on 13 December 2000 (the "Company").

The meeting is opened with Flora Gibert residing in Luxembourg, in the chair,

The President appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Anca Iusco, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the financial year of the Company so that the financial year shall run every year from the 1st of January until the 31st of December, and for the year 2007 from the 1st of February 2007 until the 31st of December 2007;

2. Subsequent amendment of Article 18 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to change the financial year of the Company so that the financial year shall run every year from the 1st of January until the 31st of December, and for the year 2007 from the 1st of February 2007 until the 31st of December 2007.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the general meeting of shareholders decides to amend the first paragraph of article 18 of the articles of the association which shall have the following wording:

" **Art. 18.** The financial year starts each year on the first of January and shall end on the thirty first of December."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bombardier Luxembourg Investments S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.981, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887, en date du 13 décembre 2000 (la «Société»). L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Anca Iusco, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social de la Société de sorte que celui-ci commencera chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et terminera le 31 décembre et pour l'année 2007, du 1<sup>er</sup> février 2007 au 31 décembre 2007;

2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la société; et

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que celui-ci commencera chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et terminera le 31 décembre et pour l'année 2007, du 1<sup>er</sup> février 2007 au 31 décembre 2007.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, A. IUSCO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2007. Relation LAC/2007/39709. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 DECEMBRE 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078357/211/96.

(080089260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

**Capeste Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 83.600.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078107/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05231. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

**Banque Pulaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 avril 2008*

1. Ordre du jour: Nomination de Ernst & Young S.A.

Le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité Ernst & Young S.A. aux fonctions de Réviseur pour l'exercice 2008.

Philippe Amand / Patrick Van Acker

*Administrateur Directeur / Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008076678/3032/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01096. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.